

intentions. Elles peuvent être excellentes. Disons qu'elles sont excellentes : nous voulons vous croire sur parole. Retirons même ce qui peut aller à l'encontre. Nous vous demanderons s'il suffit d'avoir d'excellentes intentions pour lancer en public des accusations propres à faire tort injustement au personnel de dix-sept collèges, au point d'obliger l'un des supérieurs de ces collèges à réclamer ?

..... des intentions inavouables à un homme qui ne demande qu'à fournir devant Dieu sa quote-part d'énergie et d'expérience dans les efforts que tous les hommes de bonne volonté doivent faire en faveur d'une cause aussi vitale que celle de l'éducation.

C'est très beau tout cela, mais veuillez, monsieur, fournir votre quote-part, sans briser les vitres. Une quote-part ne doit pas être nécessairement encombrante, et absolument massacrante.

"Vous mettez de mes amis en cause.

Ces messieurs de Nicolet doivent être, en effet, très flattés de ce que vous avez dit.

"Les professeurs de Nicolet ont pu tomber dans la faute que je reproche aux autres de ne pas surveiller assez le langage de leurs élèves.

Votre accusation comporte que les professeurs ne surveillent pas du tout. A la question.

..... Mais assurément aucun d'eux n'oserait jamais écrire " Nous avons entendu plus de prêtres que M. Fréchette, nous avons rencontré chez l'immense majorité une lecture très convenable". Rencontrer une lecture ! oh ! la la !

Votre remarque est fort juste : *confiteor et adhuc.*

Je vais vous en faire voir bien d'autres, monsieur l'abbé.

Cela démontrera sans doute et la vérité de vos accusations et la fausseté de nos dénégations !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Votre raisonnement est admirable. Vous devriez composer une dialectique et une critique, à la mode du jour.

Vous avez tort, selon nous, de prendre cette voie.

Cette épiluchure de nos livres démontrera que vous savez le français. Comme vous avez déjà cette réputation, vous devriez vous appliquer aujourd'hui à faire voir que vous avez de la logique et du jugement.

Et maintenant, comme le terrain de la discussion est, par vous, déplacé, permettez-nous de vous planter là et de clore le débat.

7 avril 1893.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.